

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 25 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de M. LE BLANC Christian, Maire.

Présents : M. LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1ère Adjointe, Mr JOSSET Antoine, 2ème Adjoint, Mme FAGNOT Cendrine, 3ème adjointe, MM. PANNETIER Stéphane, RICHARD Guy, TELLIER Adrien et Mme ADET Florence

Excusé : M. LÉVEILLÉ David

Mme Françoise PORTIER a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024/1 :

URBANISME - Approbation du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) -

Monsieur le Maire présente le dossier du plan de valorisation de l'Architecture et du Patrimoine des sites patrimoniaux remarquables concernant la commune de Saint-Pierre-sur-Erve. Après les réunions publiques sur la présentation du projet, la réalisation d'une enquête publique, la consultation des personnes publiques associées, les réunions de la commission locale, le projet de PVAP a été modifié.

Le rapport de présentation a été complété et modifié de la façon suivante :

- les périmètres Monuments historiques ont été actualisés ;
- les mesures de protection du bocage et du patrimoine végétal ont été ajoutés en description ;
- une cartographie a été ajoutée en annexe pour préciser les différents niveaux de protection du patrimoine bâti tenant compte de leur qualité.

Dans les prescriptions réglementaires, les évolutions sont les suivantes :

- la notion "d'élitage important" a été précisée ;
- les mesures de protection du patrimoine végétal local ont été précisées ;
- les mesures de protection du bocage ont été précisées (caractère exceptionnel, justification nécessaire, impact réduit), et la notion de compensation supprimée ;
- la légende des prescriptions graphiques a été adaptée pour être rendue conforme au cadre légal.

Suite à l'avis favorable de la commission Régionale et Nationale de l'Architecture et du Patrimoine du Ministère de la Culture, le dossier Site Patrimoine Remarquable (SPR) et son Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine PVAP de Sainte-Suzanne sont maintenant finalisés.

Dans le cadre de la procédure d'adoption, une délibération actant l'avis du Conseil Municipal doit être transmise à la Communauté de Communes des Coëvrons et jointe au dossier. Il est notifié qu'une fois le dossier SPR approuvé, celui-ci se rajoutera aux critères du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal). Il est proposé d'adopter le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) dans le cadre du site patrimonial remarquable (SPR) de Saint-Pierre-sur-Erve dont les documents sont joints en annexe à la présente délibération (rapport de présentation, annexe cartographie, annexe repérage patrimonial, prescriptions et plans réglementaires).

Le Conseil Municipal, après délibération :

=> valide le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) dans le cadre du site patrimonial remarquable (SPR) de Saint-Pierre-sur-Erve tel qu'il est présenté dans le rapport de présentation, accompagné de ses annexes.

=> charge Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

URBANISME - Réunion de préparation à la visite de la commission de contrôle des Petites Cités de Caractère -

Notre commune accueille vendredi 19 avril au matin la commission de contrôle des Petites Cités de Caractère. Cette commission passe tous les 5 ans dans les communes afin de suivre leur évolution dans le respect des critères de la marque et des recommandations de la précédente visite. Ce temps de visite sera un moment privilégié pour offrir aux membres de la commission une vision complète de notre cité au travers de ses différents potentiels (patrimonial bâti et immatériel, urbanistique et paysager, culturel, touristique) et de montrer nos motivations à en poursuivre la valorisation. Une réunion va être organisée afin de mettre en œuvre le dossier à remettre au jury et préparer la visite.

DELIBERATION N° 2024/2 :

GITE COMMUNAL - Nouvelle assurance villégiature -

Monsieur le Maire présente la proposition de nouvelle assurance adressée par Gîte de France dans le cadre du mandat de gestion pour la location de notre gîte communal.

L'assurance MeetchCover Gîtes de France® couvre :

- Les dommages jusqu'à 50 000 €/an/hébergement (franchise de 30€/sinistre)

- Les nuisibles* jusqu'à 10 000 € de frais/an/hébergement

Le Conseil Municipal, après délibération :

=> accepte de souscrire cette assurance au tarif de 32 € / hébergement / an ;

=> charge Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

INTERCOMMUNALITÉ - Suite de la candidature au programme "Villages d'avenir"-

Dans le cadre du plan France ruralités, le gouvernement a annoncé le lancement le programme « Villages d'avenir », consistant à installer dans les sous-préfectures « 100 chefs de projets de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires » (ANCT), destinés à jouer le rôle d'assistants techniques locaux aidant les élus à « concevoir et porter leurs projets « Villages d'avenir ». Ce programme est le pendant, dans les territoires ruraux, des programmes Action cœur de ville et Petites villes de demain. Dans le cadre de sa délibération n°2023/39 du 5 octobre 2023, le conseil municipal a posé la candidature de la commune en partenariat avec les communes limitrophes de la vallée de l'Erve souhaitant également s'engager dans ce programme, à savoir : Blandouët-Saint-Jean, Sainte-Suzanne-et-Chammes, Thorigné-en-Charnie et Saulges.

Suite à l'annonce officielle de madame la Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité faisant part de l'acceptation de cette candidature, une première visite avec la chef de projet sera organisée le lundi 29 janvier à 10h à Saint-Jean-sur-Erve.

INTERCOMMUNALITÉ - Schéma directeur des modes actifs -

La communauté de communes travaille sur projet de liaisons cyclables dans le cadre d'un Schéma directeur des modes actifs (SDMA). Notre commune n'étant pas concernée, le conseil municipal n'a pas d'observations à remonter dans le cadre de cette consultation.

ECLAIRAGE PUBLIC - Changement d'horaires -

Le conseil municipal fait suite à des demandes d'habitants invitant à revoir les modalités d'éclairage public dans le bourg. Pour un éclairage public nécessaire, suffisant et durable, celui-ci sera interrompu aux lieux, dates et heures suivantes :

- > De 21h30 à 6h30 dans la partie basse du bourg, soit : rue Saint-Sylvain, place de l'Eglise, rue de l'Erve, place du Pont Piéton, rue des Tisserands, place de la Forge, rue du Gué
- > De 21h30 à 6h30 dans la partie haute du bourg, soit : chemin des Grottes, rue du Haut Bourg, place de la Bascule
- > Pas d'allumage dans l'ensemble du bourg du 15/05 au 31/08

DELIBERATION N° 2024/3 :

ECLAIRAGE PUBLIC - Retrofitage -

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier cité en référence. Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maîtrise d'œuvre	Participation de la Commune
15 000,00 €	6 000,00 €	900,00 €	9 900,00 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 40% du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération, le Conseil Municipal décide :

=> d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne

=> de solliciter le Fonds vert destiné à accélérer les projets de transition écologique dans les territoires

=> d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix

=> d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

DELIBERATION N° 2024/4 :

TRAVAUX SUR LES BÂTIMENTS ET ESPACES PUBLICS : Demande d'attribution d'un Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes des Coëvrons -

Mr le Maire présente le projet de financement des travaux de restauration des bâtiments et espaces publics :

- **Travaux de peinture** : Rénovation de menuiseries, grilles et clôtures défraîchis et abîmés.
- **Restauration de la passerelle du chemin d'Hardray** : Suite à la dégradation de la passerelle par un automobiliste qui a pris la fuite, il est nécessaire de la restaurer et renforcer afin de sécuriser ce lieu de passage qui est aussi le sentier de randonnée qui relie Saint-Pierre-sur-Erve et les grottes de Saulges.
- **Réseau d'eaux pluviales** : Suite à quelques épisodes d'inondations, il devient nécessaire d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales dans la cour derrière les salles communales. Les travaux consistent à remplacer les canalisations existantes par des nouvelles d'un diamètre supérieur et d'installer un piège à eau.

Dépenses :

● Travaux de peinture :	
- Devis MARTINIÈRE	7 833,55 € HT
● Restauration de passerelle d'Hardray :	
- Devis DENIAU	468,10 € HT
- Devis HUBERT	915,49 € HT
● Réseau d'eau pluviale :	
- Devis CHEVALLIER	2 265,42 € HT

TOTAL :	11 482,56 € HT

Recettes :

⇒ Subvention CCCoëvrons « Fonds de concours » :	5 741,28 € HT
⇒ Autofinancement :	5 741,28 € HT

TOTAL :	11 482,56 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ adopte l'opération de travaux sur les bâtiments et espaces publics et approuve son financement,
 - ⇒ décide de demander l'attribution d'un Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes des Coëvrons afin d'aider le financement de cette opération,
- autorise Mr le Maire à élaborer le dossier correspondant et à signer les documents s'y rapportant.

DELIBERATION N° 2024/5 :

BATIMENTS COMMUNAUX - Devis pour supplément de travaux dans le local chaufferie -

Les travaux de création du local chaufferie pour la géothermie des logements T2 et T4 nécessitent l'installation d'un point lumineux et d'un robinet de puisage non prévus dans le devis initial. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise OGTHERMIE de Meslay-du-Maine pour ces suppléments pour un montant de 398,63 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- d'autoriser la signature du devis présenté ;
- d'imputer les dépenses à l'article 2131 en section d'investissement ;
- d'autoriser le maire à signer tous documents se rapportant au dossier.

SALLES COMMUNALES - Changement de matériel -

Certains matériels équipant la cuisine des salles communales sont vétustes et doivent être remplacés. De premiers devis sont présentés pour le remplacement de la hotte, de la gazinière, de l'évier, du lave-vaisselle et du frigidaire. Le conseil municipal va poursuivre sa réflexion.

CIMETIÈRE - Projets d'évolution -

Mme Françoise PORTIER présente aux conseillers un point d'avancement des projets d'évolution du cimetière actés fin 2023, à savoir création d'un jardin du souvenir, d'un columbarium, d'un ossuaire et de cavurnes. Ainsi, l'ancien bâtiment situé dans l'allée du fond du cimetière a fait l'objet d'une demande démolition.

En prévision de ces projets, elle a suivi une formation proposée par l'AMF portant sur "Les reprises de sépulture dans le cimetière communal". Pour le conseil, elle revient sur les différentes procédures de gestion du cimetière et sur les principaux points d'attention.

MAM - Point d'avancement -

Dans le cadre du projet de transformation de l'école en Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), MM. Christian LE BLANC, Françoise PORTIER, Antoine JOSSET et Cendrine FAGNOT sont allés visiter la MAM de Saint-Loup-du-Dorat le 15 décembre 2023. Mme Cendrine FAGNOT fait part aux conseillers des retours à l'issue de cette visite concernant le financement, le déroulé du projet, le fonctionnement, la réglementation et l'accueil des enfants.

SERVICE TECHNIQUE COMMUN - Point sur les travaux réalisés et programmation des travaux à effectuer -

Il est convenu de demander au service technique d'intervenir sur la trappe du logement T2 et la taille de la glycine.

QUESTIONS DIVERSES :

Réflexion sur les statuts d'un SIVOS

Une réunion est prévue mardi 6 février 2024 à 15h.

Entretien du terrain de la chapelle Saint-Sylvain

Une demande de broyage et d'élagage va être faite à l'entreprise Huaumé.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le jeudi 29 février à 19h00